

Délibération 2018-58 CA P

Séance du 13 décembre 2018

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Budget initial 2019 – Plafond d'emploi

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en salle du conseil de la Maison des Services à l'Etudiant, le jeudi 13 décembre 2018 à 14 H 30, sur la convocation et sous la présidence de M. Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université.

Le quorum étant atteint,

Vu le code de l'éducation notamment les articles L719-4 et suivants ;

Vu les articles R719-51 à R719-179 du code de l'éducation ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction n° 08-031-M9 du 24 décembre 2008 ;

Vu la délibération n° 2018-28 du Conseil d'Administration relative aux orientations budgétaires pour l'exercice 2019

Vu la délibération n° 2018-29 du Conseil d'Administration relative à la détermination des moyens destinés à la formation, à la recherche et aux Services Généraux et Services Communs ;

Vu la délibération n° 2018-07 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et la délibération n° 2018-02 de la Commission de la Recherche relatives à la répartition des moyens alloués sur le budget 2019 ;

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier HESPEL, Directeur des Affaires Financières, qui présente aux conseillers le plafond d'emploi fixé dans le cadre du budget initial 2019.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix le plafond d'emploi fixé dans le cadre du budget initial 2019 conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

POUR : 23 voix

CONTRE : 1 voix

Valenciennes, le 17 décembre 2018

Le Président de
l'Université Polytechnique Hauts-de-France
Professeur Abdelhakim ARTIBA



Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2019

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)		(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat		Emplois financés hors SCSP	Global
Catégories d'emplois		Nature des emplois	En ETPT		En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	591	(1)		591
		CDI	1			1
	Non permanents	CDD	64,0		31	95,0
		S/total EC		656,00		31
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS						-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	497	(2)		497
		CDI	10		2	12
	Non permanents	CDD	17		97	114
		S/total Biatoss		524		99
Totaux			1 180	(3)	130	1 310
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 180	(5)		Plafond global des emplois voté par le CA

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en
 Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))
 Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)